

Les Abymes, le 18 octobre 2016

Le Recteur de l'Académie de la Guadeloupe
Chancelier des Universités
Directeur académique des Services de l'Education
nationale

à

Mesdames et Messieurs chefs d'établissement
des collèges et lycées publics et privés
Monsieur le Proviseur du Lycée Agricole
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs des MFR
Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs de CFA
Mesdames et Messieurs les enseignants
intervenant au service éducatif des hôpitaux,
centres éducatifs fermés, établissements
pénitentiaires



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

DIVISION de la VIE
SCOLAIRE et de l'ACTION
CULTURELLE

Dossier suivi par
Véronique CHALCOU
IA-IPR d'Histoire – Géographie
Téléphone
0590 47 81 00

Marcelle ROCHEMONT
Téléphone
0590 47 81 27
Fax
0590 47 81 66
Courriel
ce.divisac@ac-Guadeloupe.fr

Adresse postale
Rectorat de l'académie de la
Guadeloupe
Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare
97139 LES ABYMES

Objet : Concours National de la Résistance et de la Déportation.
Année scolaire 2016-2017.

Réf : note de service n° 2016-100 du 28 juin 2016.

Le Concours National de la Résistance et de la Déportation est un concours scolaire institué en 1961 qui a pour objectif de perpétuer chez les jeunes générations la mémoire et l'histoire de la Déportation. Il s'inscrit totalement dans l'éducation à la citoyenneté et dans le parcours citoyen institué à partir de cette rentrée. (BOEN du 23 juin 2016).

Sa longévité s'explique par sa triple dimension : scientifique, pédagogique et didactique, et par les valeurs qu'il porte. S'il est fortement adossé aux programmes d'histoire géographie, il n'interdit aucune transversalité disciplinaire. Le thème de cette année l'autorise : « **La négation de l'Homme dans l'univers concentrationnaire nazi** ».

Ce concours a fait l'objet, à l'initiative du Président de la République, d'une importante rénovation, déclinée dans la circulaire parue au **BOEN n°26 du 30 juin 2016**. Le site de Canopé dédié au CNRD en reprend clairement les principales modalités, de même que la circulaire académique jointe à ce courrier.

<https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>

Ce concours étant placé sous mon autorité directe, j'attire particulièrement votre attention sur les points suivants :

- 1. L'ouverture du concours à un plus grand nombre d'élèves.**
- 2. La simplification des modalités de participation**
- 3. Une meilleure valorisation de la participation des élèves**

L'ouverture du concours à un plus grand nombre d'élèves :

Le concours est désormais ouvert, outre les élèves de collège de 3^{ème} y compris de SEGPA, aux élèves de lycée de toutes les classes, aux élèves des établissements secondaires techniques relevant du ministère chargé de l'agriculture, de centres de formation des apprentis (CFA), des écoles de la deuxième chance, des instituts médico -éducatifs (IME), des jeunes scolarisés au sein des services éducatifs des hôpitaux, des jeunes placés dans les centres éducatifs fermés et des mineurs et jeunes majeurs scolarisés dans les établissements pénitentiaires, enfin des élèves scolarisés auprès du Centre national d'enseignement à distance (CNED).

La simplification des modalités de participation :

Quatre catégories de participation sont définies. La circulaire académique jointe les précise : la diversité des supports et des productions autorise pleinement la créativité et la transdisciplinarité. J'attire votre attention sur le fait que les élèves ne peuvent concourir que dans les catégories de participation correspondant à leur niveau d'études.

Les élèves sont inscrits par leur chef d'établissement auprès de la DIVISAC suivant le calendrier décliné dans la circulaire académique.

Une meilleure valorisation des travaux des élèves :

Outre le fait qu'en 3^{ème}, les travaux individuels ou collectifs réalisés dans le cadre du concours peuvent servir de supports à l'épreuve orale du DNB, ceux qui ont été primés académiquement seront mise à valeur, en lien avec l'ONAC-VG, auprès des institutions et associations susceptibles de les accueillir.

Depuis plusieurs années, l'effort de participation des établissements fait honneur à l'académie. Je remercie d'ores et déjà les chefs d'établissement et les professeurs de cet engagement et souhaite, pour cette nouvelle session, un élargissement aux publics scolaires désormais autorisés à concourir.

